

**Séance du lundi 24 septembre 2012**

Date de Convocation : mardi 18 septembre 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 2012.09.04 - CARRE AMIOT - Désignation du Comité de Pilotage dans le cadre du dialogue compétitif pour l'accord cadre**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Nadia OULED SALEM, Pascal BORG, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Patrick BLANCSUBE, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Caroline ROHRHURST

**Excusés ayant donné procuration :**

Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE, Véronique COLLET à Evelyne NOLL-FONTENILLE, Sébastien GUERAUD à Raphaël DURET, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT

**Absents :**

Huguette PEISSET, Emeric THUILLIEZ

**Secrétaire de séance :** Raphaël DURET

**Rapporteur :** Jean-François DEBAT

**EXPOSE**

**Rappel du contexte**

Au terme d'une délibération, en date du 21 mai 2012, et dans l'objectif de confier sous la forme d'un accord-cadre à une maîtrise d'œuvre urbaine unique l'aménagement du « Carré Amiot », le conseil municipal a acté la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et Bourg-en-Bresse Agglomération afin de conduire une procédure de dialogue compétitif.

Diligentée par la Ville, en sa qualité de mandataire dudit groupement de commandes, cette procédure de dialogue compétitif nécessite la mise en oeuvre d'une démarche « mode projet » au titre de laquelle l'instance de pilotage doit être désignée.

**Motivation et opportunité de la décision**

La structuration du travail en « mode projet » nécessite d'identifier un Comité de Pilotage qui aura pour mission d'assurer la réalisation de ce projet dans toutes ses composantes de qualité urbaine et durable, de respect des plannings et contraintes budgétaires, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires du projet, de l'élaboration à la phase de réalisation et d'évaluation dudit projet . Il aura par ailleurs vocation à

suivre les différentes phases de la procédure de dialogue compétitif.

Il est proposé que ce Comité de Pilotage soit composé des personnes suivantes :

ELUS	M. Le Maire de Bourg-en-Bresse Jean-François DEBAT, M. Le Président de Bourg-en-Bresse Agglomération Michel FONTAINE, MM. RODET-QUIVET-GAUTHIER MMES CEDILEAU-CHENE-SAINT ANDRE MME GUILLERMIN (Titulaire) M. HERVE (Suppléant) M. GUILLEMAUT
PERSONNALITES QUALIFIEES	ORDRE DES ARCHITECTES – ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE – ARCHITECTE CONSEIL DE L'ETAT – PRESIDENTE DU CESL – SPECIALISTE DEPLACEMENT – UN MEMBRE D'UNE ORGANISATION REPRESENTATIVE DES COMMERCANTS
TECHNICIENS	VILLE DE BOURG ET BOURG-EN-BRESSE AGGLOMERATION

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** la délibération du 21 mai 2012,

**VU** la convention de groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre après dialogue compétitif pour le projet urbain « Carré Amiot » en date du 26 juin 2012,

**AYANT** décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,

**A L'UNANIMITE 41 voix**

**CONSTITUE** un Comité de Pilotage, composé des personnes susmentionnées, pour permettre la mise en oeuvre du projet urbain « Carré Amiot » en « mode projet » dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif diligentée par BOURG-EN-BRESSE AGGLOMERATION et la VILLE DE BOURG au titre de la convention de groupement de commande du 26 juin 2012.